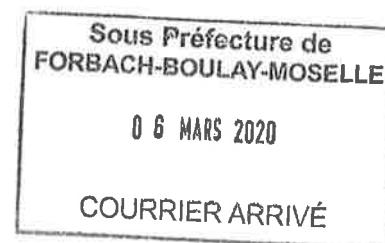




REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 56



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 18 février 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 24 février 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **25**

Mesdames, Messieurs, Alain FLAUS, Jean-Claude HOLTZ, Gilbert SCHUH, Jean-Luc JEHIN, Jean-Charles GIOVANELLI, Véronique PREIS, Günther KAUSCHKE, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Hubert BOURING, Roland ROTH, Claude DECKER, Cyrille FETIQUE, Bernard CLAVE, Gabriel WALKOWIAK, Claude SCHÄFER, Mireille STELMASZYK, Simone RAMSAIER, Hubert BUR, André DUPPRE, Éric HEMMERT, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Philippe SCHUTZ, Jean MATHIA.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **10**

Mesdames, Messieurs, Laurent KALINOWSKI (représenté par Brigitte HOUEE), Jean-Paul HILPERT (représenté par Daniel FRITZ), Sébastien LANG (représenté par Romuald YAHIAOUD), René STEINER (représenté par Antoine FRANKE), François GATTI (représenté par Pierrot MORITZ), François TROMBINI (représenté par Christiane MULLER), Pascal RAPP (représenté par François BLANCHOT), Jean-Luc LUTZ (représenté par Roger HEIM), Dominique LIMBACH (représenté par Francisco VICO), Pierre LANG (représenté par Patricia HELLE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **5**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN (procuration à Mireille STELMASZYK), Frédéric MULLER (procuration à Claude SCHAFER), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT), Valentin BECK (procuration à Gabriel WALKOWIAK), Alain ZIMMERMANN (procuration à Jean MATHIA).

✓ Absents et absents excusés : **16**

Mesdames, Messieurs, Jean-Bernard MARTIN, Serge STARCK, Gabriel MULLER, Danièle STAUB, Victor MICHEL, Raphaël GARCIA-CANO, Guy JACQUES, Bernard PETRY, Jean-Marie EYERMANN, Christian SCHWALBACH, Salvatore FIORETTO, Marc SENE, Christian WEIRICH, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Gabriel KOPP.

06. FILIERES

**OBJET : REVERSEMENTS DES SOUTIENS D3E DES 1^{ER} ET 2E TRIMESTRES 2019
ET DES RECETTES DES HUILES ALIMENTAIRES DE L'ANNEE 2019**

Le Conseil Syndical,

1. Soutiens D3E des 1^{er} et 2^e trimestres 2019

Le Sydeme est signataire de la convention avec l'éco-organisme OCAD3E pour la collecte et le recyclage des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E).

Le déploiement de la filière « D3E » est généralisé sur l'ensemble du territoire du Sydeme depuis 2018. Les 27 déchèteries du territoire du Sydeme ainsi que la déchèterie professionnelle de Sarreguemines proposent aux usagers le tri des D3E selon 4 catégories de déchets :

- Les Petits Appareils en Mélange (PAM),
- Les Ecrans,
- Les Gros Electroménagers Hors Froid (GEMHF),
- Les Gros Electroménagers Froid (GEMF).

Le soutien financier de l'éco-organisme est décomposé de la façon suivante :

- un soutien à la tonne de D3E triée,
- un soutien sécurité protection du gisement.

Le soutien à la tonne de D3E triée :

Un soutien global pour les tonnages de D3E triés est adressé au Sydeme par trimestre. Une clé de répartition par adhérent est calculée au prorata des tonnages de chaque entité sur la période.

Le soutien sécurité :

Le déclenchement du soutien sécurité doit répondre à 4 critères :

- remplissage d'un questionnaire sur les modalités de collecte (lieu et dispositif de sécurité)
- d'un seuil de tonnage trimestriel de D3E collectés de 28 tonnes,
- la quote part des Gros Electroménagers Hors Froid sur le tonnage global doit être supérieure à 25,5%,
- le marquage des D3E.

La compensation sécurité/protection du gisement atteinte par certaines déchèteries est reversée aux collectivités de rattachement.

Les tableaux ci-après synthétisent les reversements pour les D3E par intercommunalité adhérente au Sydeme pour les 1^{er} et 2^e trimestres 2019 :

	Reversement D3E - 1er trimestre 2019										
	CAFFP	CASC	CCPBitche	CCFM	CASAS	CCDUF	CCAB	CCHPB	CCW	CCB	TOTAL
Tonnages	152,400	114,295	78,853	53,314	109,146	54,772	41,777	53,497	41,778	24,209	724,04
Part	21,05%	15,79%	10,89%	7,36%	15,07%	7,56%	5,77%	7,39%	5,77%	3,34%	100,00%
Soutiens collecte	9 319,83 €	6 989,56 €	4 822,15 €	3 260,35 €	6 674,68 €	3 349,51 €	2 554,82 €	3 271,54 €	2 554,88 €	1 480,47 €	44 277,80 €
Soutiens Sécurité	1 258,02 €		1 196,83 €		790,54 €	636,10 €		525,28 €	626,76 €		5 033,53 €
TOTAL Soutiens	10 577,85 €	6 989,56 €	6 018,98 €	3 260,35 €	7 465,22 €	3 985,61 €	2 554,82 €	3 796,82 €	3 181,64 €	1 480,47 €	49 311,33 €

	Reversement D3E - 2e trimestre 2019										
	CAFFP	CASC	CCPBitche	CCFM	CASAS	CCDUF	CCAB	CCHPB	CCW	CCB	TOTAL
Tonnages	163,913	124,284	78,818	65,090	106,438	54,668	50,775	54,438	44,737	25,040	768,201
Part	21,34%	16,18%	10,26%	8,47%	13,86%	7,12%	6,61%	7,09%	5,82%	3,26%	100,00%
Soutiens €	9 862,26 €	7 477,87 €	4 742,29 €	3 916,31 €	6 404,12 €	3 289,24 €	3 055,01 €	3 275,41 €	2 691,72 €	1 506,60 €	46 220,84 €
Soutiens Sécurité	1 457,90 €	829,21 €	1 225,56 €	479,36 €	775,42 €	634,46 €		505,17 €	710,98 €		6 618,06 €
TOTAL Soutiens	11 320,16 €	8 307,08 €	5 967,85 €	4 395,67 €	7 179,54 €	3 923,70 €	3 055,01 €	3 780,58 €	3 402,70 €	1 506,60 €	52 838,90 €

2. Recettes des Huiles Alimentaires Usagées collectées en 2019

Le Sydeme est signataire de la convention avec l'entreprise d'insertion Valo, basée à Florange, pour la valorisation des Huiles Alimentaires Usagées (HAU) majoritairement en huile de chaîne de tronçonneuse biodégradable.

La collecte des HAU est effectuée en déchèterie à l'aide de fûts de 150 litres mis à disposition par le collecteur. Les adhérents peuvent, au fur et à mesure des échéances de leur contrat de reprise avec leur reprenneur, intégrer le dispositif de collecte et de valorisation contractualisé par le Sydeme.

Pour l'année 2019, les quantités de HAU collectées en litre par déchèterie sont les suivantes :

Déchèterie	1er semestre	2e semestre	Total
Behren	800	350	1 150
Betting	650	480	1 130
Boulay	1 140	500	1 640
Creutzwald	1 200	800	2 000
Diebling	760	400	1 160
Falck	810	400	1 210
Forbach	930	1 050	1 980
Henrville	980	320	1 300
Hombourg-Haut	750	600	1 350
L'Hopital	960	280	1 240
Morhange	200	350	550
Professionnelle	100	570	670
Rosbruck	500	150	650
Rouhling	680	840	1 520
Sarreguemines	1 300	650	1 950
Spicheren	640	260	900
Stiring	1 210	700	1 910
Valmont	750	850	1 600
Woustviller	2 100	1 040	3 140
Zetting	440	300	740
Vahl Ebersing	70		70
Total	16 970	10 890	27 860

La convention prévoit un tarif de reprise de 155 euros pour 1 000 litres de HAU. Les recettes de revente de HAU par adhérent est la suivante :

Adhérent	1er semestre	2e semestre	TOTAL
CAFPF	750,20 €	451,05 €	1 201,25 €
CASAS	306,90 €	229,40 €	536,30 €
CASC	716,10 €	527,00 €	1 243,10 €
CCFM	368,90 €	217,00 €	585,90 €
CCHPBoulay	302,25 €	139,50 €	441,75 €
CCW	186,00 €	124,00 €	310,00 €
TOTAL	2 630,35 €	1 687,95 €	4 318,30 €

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- De procéder au reversement des soutiens des D3E perçus de l'OCAD3E pour les 1^{er} et 2^e trimestres 2019,

- De procéder au reversement des recettes de reventes des Huiles Alimentaires Usagées pour l'année 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 24 février 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 03 MARS 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 06 MARS 2020

